



53^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et avocats

Intervention du Luxembourg

Genève, le 26 juin 2023

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la Rapporteuse spéciale pour son premier rapport, qui présente un plan de travail ambitieux et pertinent. Madame Satterthwaite, votre rapport identifie un grand nombre de chantiers urgents, trop nombreux pour citer ici, mais permettez-moi d'en évoquer deux.

D'abord, la question de l'exclusion et de la marginalisation de personnes et de groupes en situation de vulnérabilité particulière. C'est un défi pour tous les pays : comment s'assurer que la justice ne laisse personne pour compte, comment éliminer les inégalités et les obstacles à l'accès, comme le racisme, la misogynie, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie. À côté d'initiatives nationales, comme la réforme de la justice pour mineurs, le Luxembourg soutient un nombre d'initiatives internationales pour une justice plus humaine, comme les Principes Méndez pour des entretiens efficaces ou les Principes du 8 mars pour une approche à la justice pénale fondée sur les droits humains.

Ensuite, la question de la capture des institutions de la justice : cette menace est particulièrement aigüe dans les pays autoritaires ou les démocraties qui connaissent une dérive autoritaire, mais il est aussi présent dans les pays démocratiques, comme le montrent les poursuites stratégiques contre la participation du public (SLAPPs).

Madame Satterthwaite,

Nous entendons régulièrement dans ce Conseil que telle ou telle mesure de répression ou de capture de la justice est « légale » malgré son injustice flagrante. Comment riposter à cette instrumentalisation de la légalité ?

Je vous remercie.

(249 mots – 1m30s)